



## **Modalités de mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2025 d'ENGIE**

**ENGIE annonce avoir déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 12 mars 2026, la version française de son Document d'enregistrement universel 2025, sous le numéro D.26-0085.**

Ce document a été déposé au format électronique unique européen (ESEF - *European Single Electronic Format*), conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/815.

Le Document d'enregistrement universel comprend notamment :

- le rapport financier annuel relatif à l'exercice 2025 ;
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- les rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que les informations relatives à leurs honoraires ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat d'actions ;
- les informations en matière de durabilité, incluant l'état de durabilité et le plan de vigilance, ainsi que le rapport de certification portant sur ces informations.

A compter du 13 mars 2026, le Document d'Enregistrement Universel est mis gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Il peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.engie.com](http://www.engie.com)), notamment sur la page d'accueil du site et sur celle de la rubrique « Finance ».

Une version anglaise du Document d'Enregistrement Universel est également disponible sur le site internet de la Société ([www.engie.com](http://www.engie.com)).